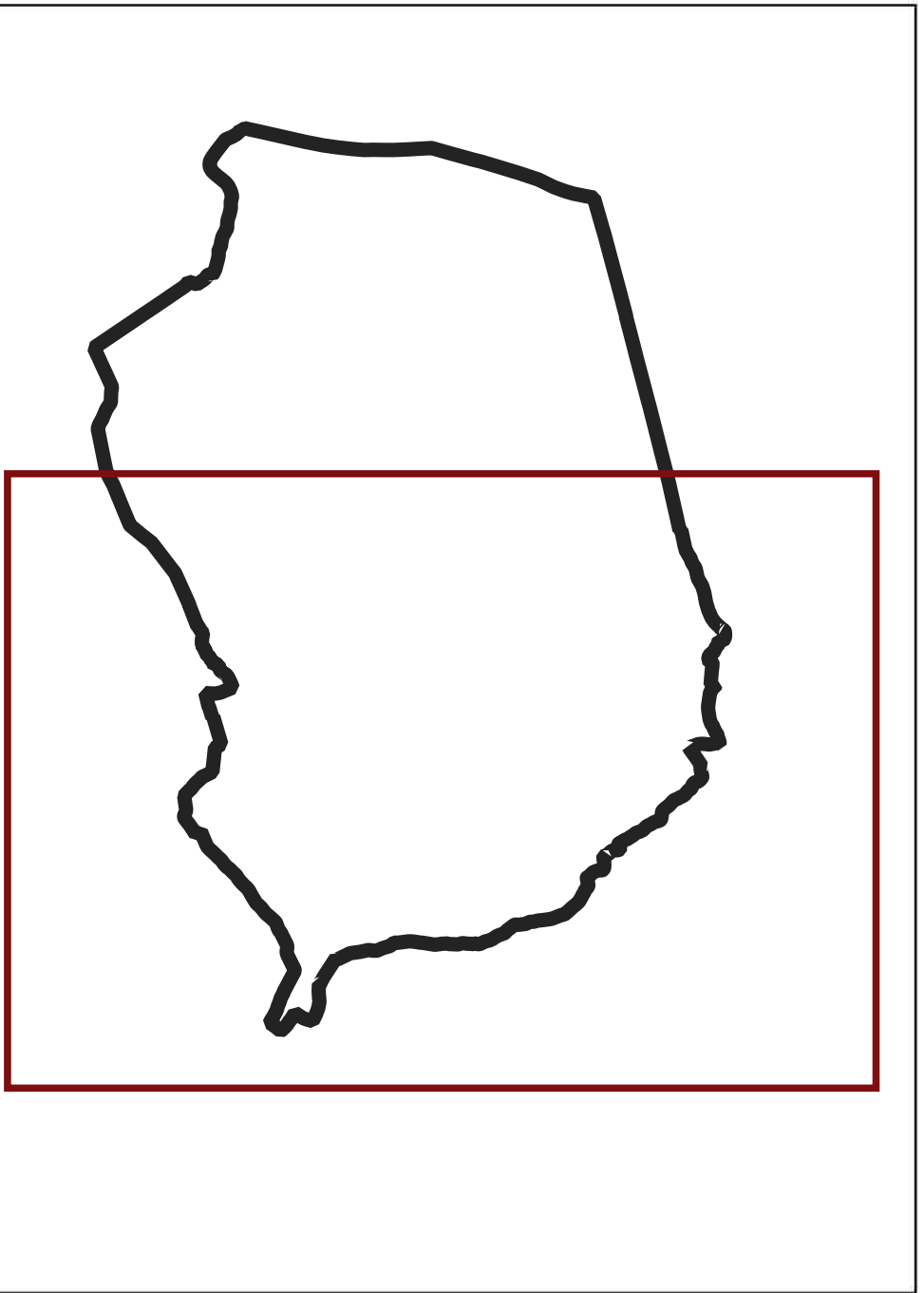




ARRET
7 janvier 2023

APPROBATION
04 avril 2024

altéreo

éveilleurs d'intelligences environnementales®

Légende

- Zones du PLU
- A

 A - Zone agricole
- AI

 AI - Secteur inconstructible de la zone agricole
- N

 N - Zone naturelle
- Np

 Np - Secteur de parc photovoltaïque
- Np

 Np - Secteur naurel périurbain aménagé
- UA

 UA - Zone urbaine du centre ancien
- UAa

 UAa - Secteur dense accolé au centre ancien
- UC

 UC - Zone urbaine résidentielle
- UCs

 UCs - Secteur de la zone UC dédié à des opérations plus denses
- UCm

 UCm - Secteur de la zone UC non raccordé au réseau d'assainissement collectif
- US

 US - Zone réservée à la station d'épuration
- UE

 UE - Zone urbaine à vocation économique
- UP

 UP - Zone d'équipements publics
- IAU

 IAU - Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat (fermée)
- IAUP

 IAUP - zone d'urbanisation future à vocation d'équipement (fermée)
- Prescriptions complémentaires
- OAP

 OAP
- Espaces verts protégés, zones humides et ripisylves (L151-23)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisé Classé
- Secteur de protection des commerces
- Zone de protection éloignée du captage de Vacquières
- Alignements d'arbres et haies protégés (L151-23)
- Rue du patrimoine historique (L151-19)
- Bâti du patrimoine historique (L151-19)

RISQUES

- Aléas ruissellement (article s8 des dispositions générales)
- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa résiduel
- PPR Inondation (Servitude d'utilité publique, voir tome 6)
- Zone rouge (inconstructible) - non urbanisée
- Zone rouge (inconstructible) - urbanisée
- Zone bleue (constructible sous condition)
- PPR Feu de Forêt (Servitude d'utilité publique, voir tome 6)
- Zone de danger
- Zone de précaution

CADASTRE

- Parcelle
- Bâtiment

Plan local d'urbanisme de la commune de Clarensac

Nom du fichier : Tome IV - Zonage	Versé le : septembre 2023
Rédacteur : JCR	Vérificateur : BDP
	Approbateur : BDP